

Le 21 mars 2011

Communiqué de presse

Une « nouvelle donne » entre l'ACDI et les ONG canadiennes

Les ONG canadiennes cherchent à établir une « nouvelle donne » avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI). En effet, les décisions de l'organisme d'aide internationale du Canada en matière de financement des ONG ont semé la controverse lorsqu'on a appris que la ministre Bev Oda avait rejeté les recommandations de ses conseillers et mis fin au financement du groupe religieux de défense des droits de la personne KAIROS.

Des centaines d'organisations canadiennes partenaires de l'ACDI se demandent maintenant « si elles peuvent faire confiance à l'ACDI, ou si cette dernière risque de balayer du revers de la main les principes de l'aide publique pour des raisons politiques », selon Gerry Barr, président-directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale.

Le CCCI offre de présider au dialogue entre l'ACDI et les ONG

Le CCCI demande que soit conclue une nouvelle « entente de coopération » avec l'ACDI, qui établirait des principes et des engagements communs de soutien mutuel. M. Barr affirme que le CCCI est prêt à présider au dialogue entre l'ACDI et les ONG et à collaborer avec l'ACDI pour favoriser le professionnalisme et la reddition de comptes au sein de ce secteur. Cependant, selon lui, l'ACDI doit s'engager à être transparente et à établir un nouveau cadre politique pour baliser sa relation avec les organisations de la société civile. « L'Agence doit être à l'écoute des organisations de la société civile, qui ont défini des principes d'efficacité du développement. L'approche de l'ACDI doit suivre ces principes. »

Selon Gerry Barr, les normes de prise de décision de l'Agence sont tombées en discrédit en raison des coupures de financement subies par des organismes ayant publiquement pris position contre les vues du gouvernement Harper. « Ce sont les voix des citoyens, et elles doivent être entendues lorsque vient le temps d'élaborer les politiques publiques », ajoute M. Barr.

Le CCCI a publié un modèle d'entente visant à « amorcer le dialogue avec l'ACDI et les parlementaires du Canada, explique M. Barr. Il est fondé sur l'affirmation de principes communs et comprend une approche du développement axée sur le respect des droits de la personne et des stratégies de développement durable. Il s'appuie également sur la participation des citoyens canadiens et la reconnaissance du rôle propre des organisations de la société civile dans la défense des droits, afin d'améliorer le débat sur les politiques publiques du Canada. »

Renseignements

François Demers
Agent de communication, CCCI
fdemers@ccic.ca

www.ccic.ca